



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ETOILE GARANTI FEVRIER 2020

Code ISIN : (C) FR0011147115

Ce fonds est géré par ETOILE GESTION, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

GARANTIE EN CAPITAL A L'ECHEANCE

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") :Fonds à formule

En souscrivant à ETOILE GARANTI FEVRIER 2020, vous investissez dans un fonds garanti à l'Échéance pour tout investissement réalisé avant le 22 février 2012 à 9h00.

L'objectif est de bénéficier de la garantie de la Valeur Liquidative initiale (valeur liquidative établie le 22 février 2012) majorée de 90% de la Performance Moyenne de l'EURO STOXX 50® (l'« Indice ») définie ci-après* si le porteur conserve ses parts jusqu'à l'Échéance du fonds le 21 février 2020.

1) A chaque Date de Constatation Semestrielle, on calcule la Performance de l'Indice, égale à : (Valeur Semestrielle – Valeur Initiale) / Valeur Initiale.

2) A chaque Date de Constatation Semestrielle, la Performance Retenue de l'Indice est égale à la Performance de l'Indice ainsi calculée si elle est positive, ou à 0 sinon.

3) La Performance Moyenne correspond à la moyenne des 16 Performances Retenues de l'Indice ainsi calculées.

Avantages de la formule pour l'investisseur :

- Garantie de la Valeur Liquidative Initiale à l'Échéance (hors commission de souscription) pour les porteurs conservant leurs parts jusqu'à l'Échéance (21 février 2020).
- Le porteur du fonds bénéficiera d'une performance égale à 90% de la Performance Moyenne de l'EURO STOXX 50® calculée sur la durée de vie du fonds, telle que définie dans la formule.
- La formule repose sur la moyenne des constatations semestrielles de performance par rapport à la valeur initiale de l'Indice. Cette méthode de calcul permet de lisser en partie les variations de l'Indice et ainsi d'atténuer les effets d'une éventuelle baisse de celui-ci.
- Le fonds bénéficie d'un effet de protection : chaque Performance de l'Indice** négative est considérée comme égale à zéro dans le calcul de la Performance Moyenne.

Inconvénients de la formule pour l'investisseur :

- Seuls les porteurs conservant leurs parts jusqu'à l'Échéance (21 février 2020) sont assurés de récupérer leur capital initialement investi (hors commission de souscription).
- Une sortie du FCP à une autre date que l'Échéance s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché applicables à la date de l'opération, après déduction d'une commission de rachat. Le porteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts avant la date d'Échéance.
- La formule repose sur la moyenne des constatations semestrielles de performance par rapport à la valeur initiale de l'Indice. Cette méthode de calcul permet de lisser en partie les variations de l'Indice mais ainsi atténue les effets d'une éventuelle hausse de celui-ci, ainsi la performance générée par la formule pourra être inférieure à celle de l'indice à l'Échéance.
- L'indice est calculé hors dividendes, le porteur ne bénéficiera pas des droits attachés aux valeurs le composant.
- L'indexation à la performance moyenne n'est que partielle, l'investisseur ne bénéficiera donc pas de l'intégralité de la hausse moyenne éventuelle de l'indice.

Les revenus nets du fonds sont intégralement réinvestis.

La devise de référence est l'euro (EUR)

Les demandes de rachat sont centralisées chaque jour de valeur liquidative (en principe le lundi) avant 9 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour et publiées le jour ouvré suivant.

Recommandation : En investissant dans ETOILE GARANTI FEVRIER 2020, votre horizon de placement est de 8 ans. Ce fonds est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du fonds. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à l'Échéance du fonds. Avant cette Échéance, le prix de vente sera fonction des marchés ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

* Pour plus de précisions sur la formule et l'Indice, veuillez vous reporter au paragraphe « Description de la formule » du Prospectus du fonds

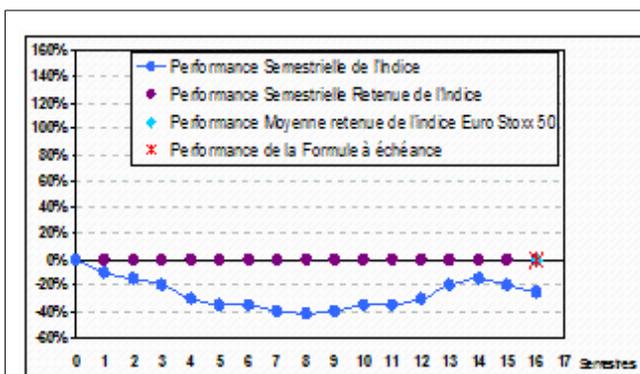
** calculée semestriellement par rapport à la Valeur Initiale de l'indice

ILLUSTRATIONS DE LA FORMULE

Les exemples chiffrés sont donnés à titre indicatif uniquement afin d'illustrer le mécanisme de la formule, et ne préjugent en rien des performances passées, présentes ou futures du fonds.

Les différents scénarios ne sont pas aussi probables les uns que les autres.

Exemple	Performance Moyenne de l'indice	Performance Moyenne de l'indice (*)	Performance de la formule de la Valeur Liquidative Finale (**)	Rendement annualisé de la formule (*)	Performance annualisée de l'Indice	Taux sans risque ^(a)
Défavorable	0%	0%	0%	150 €	0%	-3,53%
Médian	30%	27%	27%	190,50 €	3,03%	2,65%
Favorable	80%	72%	72%	258 €	7,02%	9,05%

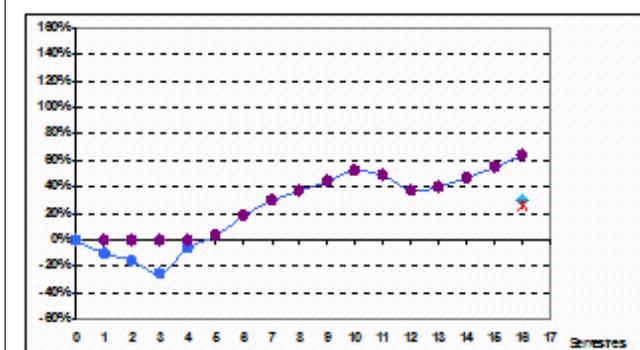


Exemple défavorable :

toutes les Performances de l'Indice*** sont négatives, les Performances Retenues sont donc toutes égales à 0 dans le calcul de la Performance Moyenne de l'Indice, qui s'établit donc à 0%.

L'investisseur reçoit à l'Échéance 90% de la Performance Moyenne soit une performance de 0%*. Seul le capital initial investi est remboursé****.

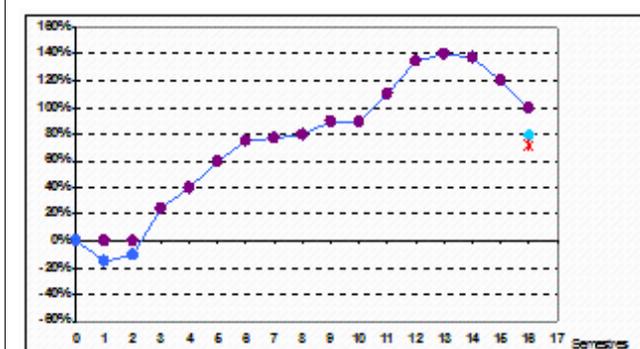
La Valeur Liquidative Finale est égale à la valeur liquidative Initiale de 150 €, soit un taux de rendement annualisé de 0%* ; inférieur au taux sans risque^(a), mais supérieur à celui de l'indice sur la période



Exemple médian :

Exemple médian : les 4 premières Performances de l'Indice*** sont négatives, les Performances Retenues correspondantes sont donc égales à 0 dans le calcul de la Performance Moyenne de l'Indice.

L'investisseur reçoit à l'Échéance 90% de la Performance Moyenne, qui s'établit à 30%, soit une performance de 27%*. La Valeur Liquidative Finale est de 190,50 €, pour une Valeur liquidative Initiale de 150 €, soit un taux de rendement annualisé de 3,03%*, supérieur au taux sans risque^(a), mais inférieur à celui de l'indice sur la période.



Exemple favorable :

les 2 premières Performances de l'Indice*** sont négatives, les Performances Retenues correspondantes sont donc égales à 0 dans le calcul de la Performance Moyenne de l'Indice.

L'investisseur reçoit à l'Échéance 90% de la Performance Moyenne, qui s'établit à 80%, soit une performance de 72%*.

La Valeur Liquidative Finale est de 258 €, pour une Valeur liquidative Initiale de 150 €, soit un taux de rendement annualisé de 7,02%*, supérieur au taux sans risque^(a), mais inférieur à celui de l'indice sur la période.

* sur la période du 22 février 2012 au 21 février 2020

** la Valeur Liquidative Initiale étant de 150 €

*** calculée semestriellement par rapport à la Valeur Initiale de l'indice

**** hors frais d'entrée

^(a) rendement annuel de l'OAT 0% 25 avril 2020 constaté le 5 octobre 2011

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque du fonds est caractéristique d'un fonds à formule exposé aux marchés actions tout en bénéficiant d'une garantie du capital à maturité, ce qui limite l'impact de la volatilité des actions sur le niveau de risque.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. En cas de rachat avant l'échéance, le porteur prend un risque non mesurable a priori, le prix de vente étant fonction des marchés ce jour-là. Le prix pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'investisseur bénéficie d'une protection de 100% de la Valeur Liquidative Initiale uniquement à l'échéance.

Frais

Les frais et commissions que vous payez servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais viennent en déduction de la performance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50 %
Frais de sortie	A l'échéance : néant. Entre le 22 février 2012 9h01 et l'échéance du fonds le 21 février 2020 : néant sur la dernière valeur liquidative des mois de février, mai, août et novembre ; 3,00 % aux autres dates
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie). L'investisseur peut obtenir de l'établissement commercialisateur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.80 %*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les **frais d'entrée** affichés sont des frais maximum ; dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. Les frais de sortie sont acquis au fonds.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 28 juin 2019. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- Les commissions de surperformance
- Les frais de transaction ou frais d'intermédiation à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIETE GENERALE.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site internet <http://www.etoile-gestion.com>.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité d'ETOILE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Etoile Gestion est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2019.